



CONSEIL INDEPENDANT
EN ENVIRONNEMENT

BOUCHERIE SAINT-MICHEL à SAINTE-CÉCILE (50800)

Reprise de l'activité de l'ancien site des AIM

**DOSSIER INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

AGENCE OUEST

5, rue des Basses Forges
35530 NOYAL-SUR-VILAINE
Tél. 02 99 04 10 20
Fax 02 99 04 10 25
e-mail : ges-sa@ges-sa.fr

AGENCE NORD-EST

80 rue Pierre-Gilles de Gennes
02000 BARENTON BUGNY
Tél. 03 23 23 32 68
Fax 09 72 19 35 51
e-mail : ges-laon@ges-sa.fr

AGENCE EST

870 avenue Denis Papin
54715 LUDRES
Tél. 03 83 26 02 63
Fax 03 26 29 75 76
e-mail : ges-est@ges-sa.fr

AGENCE SUD-EST-CENTRE

139 impasse de la Chapelle - 42155
ST-JEAN ST-MAURICE/LOIRE
Tél. 04 77 63 30 30
Fax 04 77 63 39 80
e-mail : ges-se@ges-sa.fr

AGENCE SUD-OUEST

Forge
79410 ECHIRÉ
Tél. 05 49 79 20 20
Fax 09 72 11 13 90
e-mail : ges-so@ges-sa.fr

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Reprise de l'activité d'abattage de porcs et de découpe et congélation de viande de porcs sur le site de Sainte-Cécile (50), anciennement AIM.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

BOUCHERIE SAINT-MICHEL

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Virginie ALLAIRE-ARRIVE, Directrice Générale

RCS / SIRET

8 7 7 9 6 9 4 1 0 0 0 0 2 7

Forme juridique

SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1	Pas de nouvelle rubrique ICPE en enregistrement ou autorisation. Pas d'augmentation de l'activité sous la rubrique 3641.
26	Pas de modification au-delà du seuil d'autorisation pour la rubrique 3642. Actualisation du plan d'épandage autorisé sans demande d'augmentation du flux autorisé.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la reprise de l'activité d'abattage et découpe de porcs sur le site de l'ancien abattoir des AIM à Sainte-Cécile (arrêt de l'activité en juillet 2018). Le process de découpe sera simplifié (découpe de la carcasse en 6 parties).

Il n'y a pas de travaux de démolition ni de nouvelle construction de prévue, mis à part un 2ème silo de stockage des boues (dimension à définir selon le résultat de l'appel d'offre en cours) et éventuellement un bassin de confinement des eaux d'extinction d'incendie (volume à définir suite à une étude sur le sprinklage du site et avis du SDIS).

La salle des machines NH3 de la congélation a été remise en fonctionnement après les tests d'étanchéité.

Une nouvelle installation de production de froid sera construite pour l'abattoir avec une quantité de 1,8 t de NH3 contre 12 t pour l'ancienne installation.

La station d'épuration a fait l'objet d'un audit sur le génie-civil, les réseaux et les différentes installations. Un appel d'offre en vue de sa réhabilitation a été lancée.

Aucune augmentation des rejets autorisés n'est demandée.

Aucune augmentation du flux de boues et co-produits n'est demandée.

4.2 Objectifs du projet

Le projet est de redémarrer une activité arrêtée depuis 2 ans.

L'activité portera sur l'abattage de porcs lourds (105 à 110 kg de carcasse) et la découpe de la carcasse en 6 morceaux : quart avant, middle et quart arrière de chaque demi-carcasse afin de répondre à la demande du marché du sud-est asiatique.

Il n'y aura pas de découpe traditionnelle (longe, épaule, jambon, poitrine, ...).

L'objectif porte sur une activité de pointe de 340 t/j en abattage et 314 t/j en découpe, la découpe d'une journée de pointe d'abattage s'étalant sur plusieurs jours.

Le marché visé est l'Asie du sud-est, pour exportation totale de la production, la commercialisation en France ou en Europe sera marginale.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux prévus porteront essentiellement sur :

- l'installation de production de froid du secteur abattoir : nouvelle salle des machines NH3, réseaux de transfert des fluides caloporteurs (alcali 23,6 % NH3 et eau glycolée), dispositifs de récupération de chaleur, nouvelles tours aéroréfrigérantes ;
 - remise en état de la chaîne d'abattage et des salles de découpe ;
 - réfection du bardage et de certaines parties de la couverture ;
 - réhabilitation de la station d'épuration : les ouvrages de génie-civil sont en bon état, les travaux porteront sur le prétraitement (tamisage et dégraiissage), les dispositifs d'aération et brassage, l'hydraulique et les automatismes.
- Une part importante de ces travaux sera réalisée au cours du 1er trimestre 2021.

Le projet prévoit une reprise de l'activité d'abattage courant mai 2021, avec une phase de lancement / formation du personnel s'étalant jusqu'en septembre, puis une augmentation progressive de l'activité. Les eaux usées seront traitées par la station d'épuration du site.

En phase de lancement, l'alimentation en eau sera assurée exclusivement par le réseau public, une convention de fourniture est en cours de finalisation avec le syndicat départemental de l'eau de la Manche.

Les forages du site feront l'objet durant cette phase d'une réhabilitation : inspection des ouvrages, remplacement éventuel des éléments le nécessitant, essai de pompage et analyses sur les eaux. La station de traitement de ces eaux sera également remis en état durant cette période.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'activité sera similaire à l'activité historique, avec néanmoins un process de découpe très simplifié par rapport au process habituel, chaque demi-carcasse étant débitée en 3.

L'approvisionnement en porcs sera assuré par des groupements et des éleveurs individuels.

La totalité de la production est destinée à être congelée avant exportation :

- une partie minoritaire sera congelée sur site (capacité de 45 t/j) ;
- la majeure partie sera prise en charge par des sociétés spécialisées : les produits finis sortiront du site après conditionnement et étiquetage, transportés vers les entrepôts frigorifiques, puis de ces entrepôts vers les ports de commerce par des transporteurs, sans repasser sur le site. Boucherie Saint-Michel n'aura pas de flotte de véhicules.

La production de froid de la partie congélation sera assurée par l'installation existante qui a été remis en état de fonctionnement. La quantité de NH3 présente est de 2,2 t pour une quantité prévue de 5 t dans le dernier arrêté d'autorisation du site.

Le froid de la partie abattoir sera produit par une nouvelle installation qui est à construire :

- la quantité de NH3 sera de 1,8 t pour une quantité initiale de 12 t, soit une très forte réduction ;
- aucun gaz à effet de serre ne sera utilisé, contrairement à la situation initiale ;
- cette installation fait l'objet d'un contrat de performance énergétique : un gain annuel de 60002 MWh en gaz et 783 MWh en électricité est attendue par rapport à la situation initiale (baisse de la puissance globale de combustion du site) ;
- la totalité de l'ammoniac et des installations de compressions sera localisée dans la salle des machines : gain en sécurité et en niveau sonore.

La consommation en eau est estimée à environ 300 L/porc en phase de démarrage puis à 250 L/porcs, avec un objectif de descendre à 200 L/porcs. Pour une activité annuelle de 66 000 t, la consommation en eau devrait être de 120000 à 150000 m3.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site bénéficie d'un arrêté d'autorisation en date du 26 avril 2006 modifié le 4 décembre 2008, pour une activité de 340 t/j en abattage et 240 t/j en découpe primaire.

Une déclaration de succession a été établie le 27 mai 2020 par Boucherie Saint-Michel, et un porter à connaissance concernant la reprise d'activité a été déposé le 19 juin 2020.

Un 2ème porter à connaissance concernant la reprise anticipée de l'activité de congélation a été déposé le 21 juillet 2020.

Le 27 juillet 2020, la Préfecture a transmis un courrier à Boucherie Saint-Michel :

- actant la reprise de l'activité de congélation ;
- demandant des compléments d'informations sur le 1er PAC et informant la nécessité d'une demande d'examen au cas par cas.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Nouvelle construction	Aucune
Nouvelle imperméabilisation	Aucune
Surface construite secteur abattoir / administration = existant	16 212 m ²
Surface construite secteur congélation = existant	2 560 m ²
Voiries et parking = existant	65 000 m ²
Surfaces station d'épuration (bassins et voirie interne STEP) = existant	5 300 m ²
Étang = existant	700 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

30, avenue Armand Ligoit
50800 SAINTE-CECILE

SAINTE-CECILE, section AD n° 124,
130, 131, 132, 133, 136, 137, 138,
139, 140, 221, 222

VILLEDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY,
section AN, n° 7, 8, 9, 10.

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 8 ° 5 0 ' 0 2 " _ _ Lat. 0 1 ° 1 2 ' 0 2 " _ _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ _ Lat. _ ° _ ' _ " _ _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ _ Lat. _ ° _ ' _ " _ _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

L'activité du site est autorisée par arrêté préfectoral en date du 26 avril 2006 pour 340 t/j de carcasse en abattage et 240 t/j en découpe.
Le projet consiste à reprendre l'activité après la fermeture en juillet 2018, avec une activité portant sur
- 340 t/j en abattage ;
- 314 t/j en découpe, avec un process simplifié de découpe de la carcasse en 6.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II n°250008443 – Bassin de la Siègne Site très partiellement concerné par cette ZNIEFF par la vallée du ruisseau de Gueriant, ruisseau busé sous les bâtiments de la porcherie et la voirie ouest.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le ruisseau de Gueriant, affluent de la Siègne, est concerné par l'arrêté portant protection des biotopes de la Siègne et de ses affluents. Le ruisseau de Gueriant, pour sa traversée du site, est busé depuis de nombreuses années et se situe sous la porcherie. Aucune extension n'est prévue.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PPBE de l'état de la Manche a été approuvé par le Préfet le 15 juillet 2013 (PPBE 1ère génération) et le 9 juillet 2015 (PPBE 2ème génération). La commune de SAINTE-CECILE est concernée par le tracé de l'A84. Le site Boucherie Saint-Michel ne se situe pas sur un secteur couvert par un plan de prévention du bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Boucherie Saint-Michel n'est pas situé dans la zone tampon du Mont-Saint-Michel. Il est éloigné de 1,4 km de l'église de Villedieu-les-Poêles.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas dans une zone humide délimitée. Il est toutefois localisée en partie sur un secteur prédisposé. Il est à noter que la vallée du ruisseau du Gueriant, sur la partie ouest du site, est imperméabilisée partiellement depuis la fin des années 1960, et en totalité depuis la fin des années 1970.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Sainte-Cécile n'est pas concernée par un PPRN ou un PPRT. Le risque sismique est également jugé faible. Le site est localisé sur un secteur à exposition faible aux retrait-gonflements des sols argileux.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas recensé sur la base de données Basol.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé dans un des bassins hydrographiques ou systèmes aquifères de la liste des zones de répartition des eaux dans le bassin Seine-Normandie.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le captage le plus proche est la prise d'eau de surface du pont de la Dime, sur la Sienne, à SAINTE-CÉCILE, à 600 m en amont du point de rejet des eaux traitées de la station d'épuration du site.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit sur le commune de Sainte-Cécile.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche est le Bassin de l'Airou, situé à 6 km au sud-ouest.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé sur le commune de Sainte-Cécile.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site sera dans un premier temps desservi uniquement par le réseau d'adduction public. Courant 2021, les trois forages du site seront réhabilités. La consommation future sera inférieure à la consommation historique pour une activité similaire, du fait essentiellement du process simplifié de découpe : pas de bacs de transfert d'une salle à l'autre, moindre surface utilisée (une partie des anciennes sales de découpe ne sera pas utilisée).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'implique aucun drainage ni modification de la nappe d'eau souterraine.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas excédentaire en matériaux : - aucune nouvelle construction des installations de production n'est prévue ; - la nouvelle salle des machines sera installée dans le bâti actuel ; - les fouilles pour un 2ème silo de stockage des boues resteront limitées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun remblai n'est nécessaire au projet.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La nouvelle salle des machines s'insérera dans les installations existantes. Le 2ème silo à boues sera construit sur le site de la station d'épuration, à proximité des ouvrages existants. Il n'y aura pas de destruction ni de dégradation des habitats ou de la continuité écologique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche est le Bassin de l'Airou, situé à 6 km au sud-ouest.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de Boucherie Saint-Michel est traversé en frange ouest par le ruisseau du Gueriant qui est busé depuis une soixantaine d'années sur ce tronçon : il passe sous la porcherie et la partie la plus ancienne du site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune extension du site n'est prévue. Aucun espace agricole, forestier ou maritime n'est concerné par le projet.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La nouvelle installation de production de froid répondra aux normes de sécurité en vigueur. La quantité d'ammoniac sera de 1,8 t, contre une quantité historique de 12 t, soit une très forte baisse. De plus l'ammoniac sera intégralement confiné dans la salle des machines : il n'y aura plus de desserte d'ammoniac au sein des salles frigorifiques. Les zones ATEX seront sous protection. Le risque sera notablement réduit par rapport à l'ancienne installation.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de Boucherie Saint-Michel n'est pas situé dans une zone présentant des risques naturels particuliers. La commune de Sainte-Cécile n'est pas concernée par un PPRN ou un PPRT. Le risque d'inondation est faible, de même que le risque sismique.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les matières premières, les technologies, les effluents et les émissions atmosphériques seront de même nature que ceux de l'ancien abattoir. Les déchets sont stockés dans des locaux dédiés, fermés et réfrigérés lorsque nécessaires. Les animaux peuvent être porteurs d'infection, mais sont soumis au contrôle des services vétérinaires.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La reprise de l'activité n'engendrera pas de circulation supplémentaire par rapport au fonctionnement historique. Au contraire, la commercialisation vers l'export favorisera l'optimisation de la logistique : remplissage optimum des camions d'enlèvements, absence de navettes de camionnettes de livraison vers les bouchers.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le fonctionnement des différentes installations, ainsi que la circulation liée à l'approvisionnement (bétailières) et à l'expédition des produits finis et l'évacuation des déchets sont des sources de bruits. La station d'épuration est éloignée des habitations. Les compresseurs et pompes sont situés à l'intérieur des bâtiments. Les anciennes tours aéroréfrigérantes du secteur abattoir seront remplacées par deux nouvelles à moindre niveau sonore.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les porcs, les déchets ainsi que les effluents peuvent dégager des odeurs. La porcherie est fermée, nettoyée et désinfectée tous les jours. Les effluents sont collectés à l'intérieur des bâtiments et transférés vers la station d'épuration par des conduites fermées et enterrées. Les déchets fermentescibles sont stockés en locaux réfrigérés et enlevés régulièrement.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site ne présente pas d'installations susceptibles d'engendrer des vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses sur l'ensemble du site sont limitées aux éclairages de sécurité aux abords des installations et sur la voirie. Les éclairages sont dirigés vers le sol.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les installations de combustion sont de puissance limitée et sont toutes alimentées au gaz naturel. Les dispositifs de récupération de chaleur sur les dispositifs de production de froid, mis en place sur la congélation, et prévu sur l'abattoir permettront une réduction des consommations de gaz et des émissions atmosphériques.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les eaux traitées issues de la station d'épuration ainsi que les eaux pluviales sont rejetées dans la Seine. La station d'épuration sera réhabilitée avant la reprise des abattages. La station d'épuration sera réhabilitée avant la reprise des abattages. Son dimensionnement permet d'épurer les flux.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de lavage des installations sont collectées et dirigées vers la station d'épuration du site. Il n'y aura pas d'augmentation des flux par rapport à la situation historique, mais une baisse est attendue, liée essentiellement à la simplification du processus de découpe (réduction des salles et des installations à nettoyer). La station d'épuration sera réhabilitée avant la reprise des abattages. Son dimensionnement permet d'épurer les flux.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>La production de déchets non dangereux concernera essentiellement des déchets organiques qui seront enlevés et traités par des filières appropriées. Les déchets dangereux susceptibles d'être produits, en très faibles quantités, concernent des néons ainsi que des aérosols et solvants de maintenance. Ces différents déchets seront collectés et traités conformément à la réglementation. Il n'y aura pas de nouveaux types de déchets produits par rapport au site historique.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité reprendra sur un site industriel existant de longue date, sans nouvelle construction majeure : seul un nouveau silo à boues est projeté, à l'écart de tout patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La reprise d'activité sur un site existant ne nécessite aucune modification de l'usage du sol. Il n'y aura aucune modification sur les activités humaines.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet consiste en la reprise d'une activité ancienne, interrompue depuis juillet 2018.

Il n'y a pas de nouvelle production projetée.

Par rapport à la configuration initiale du site, il est attendu :

- consommation d'eau et rejets : une baisse, essentiellement liée aux nouvelles conditions de découpe ;
- rejets atmosphériques : une baisse de la consommation de gaz et des rejets liée aux mesures d'économie d'énergie ;
- niveau sonore : pas d'augmentation mais baisse attendue sur les tours aéroréfrigérantes de l'abattoir (installation neuve) et sur l'aération de la station d'épuration (installation de turbines lentes à la place des anciennes turbines rapides).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures prises pour éviter, réduire ou compenser les effets du projet sur l'environnement ou la santé humaine sont détaillées dans le dossier de présentation donné en annexe.

Les principales mesures sont :

- consommation d'eau et rejets aqueux : limitation de la consommation ; traitement des effluents sur la station interne suffisamment dimensionnée, en cours de réhabilitation ;
- rejets atmosphériques : baisse de la consommation de gaz du fait des mesures d'économie d'énergie.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La reprise de l'activité n'engendre pas de nouvelles incidences du site sur l'environnement.

Il n'y a pas de hausse de l'activité d'abattage. La hausse de l'activité de découpe est compensée par la simplification du process.

Aucune modification du classement ICPE n'est engendrée par le projet.

Aucune modification des normes de rejets de la station d'épuration n'est demandée.

Par rapport à l'autorisation, le projet permet une forte réduction de la quantité d'ammoniac (de 17 t à 4 t) et une baisse des consommations d'eau et d'énergie.

Au vu de ces éléments, il nous semble que le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Dossier de présentation des modifications des conditions d'exploiter et des différentes incidences du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à le,

Signature



Annexe 1

Document Cerfa n°14734
Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio
n

Nom de la voie

Code postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

Prénom

Qualité

Tél

Fax

Courriel

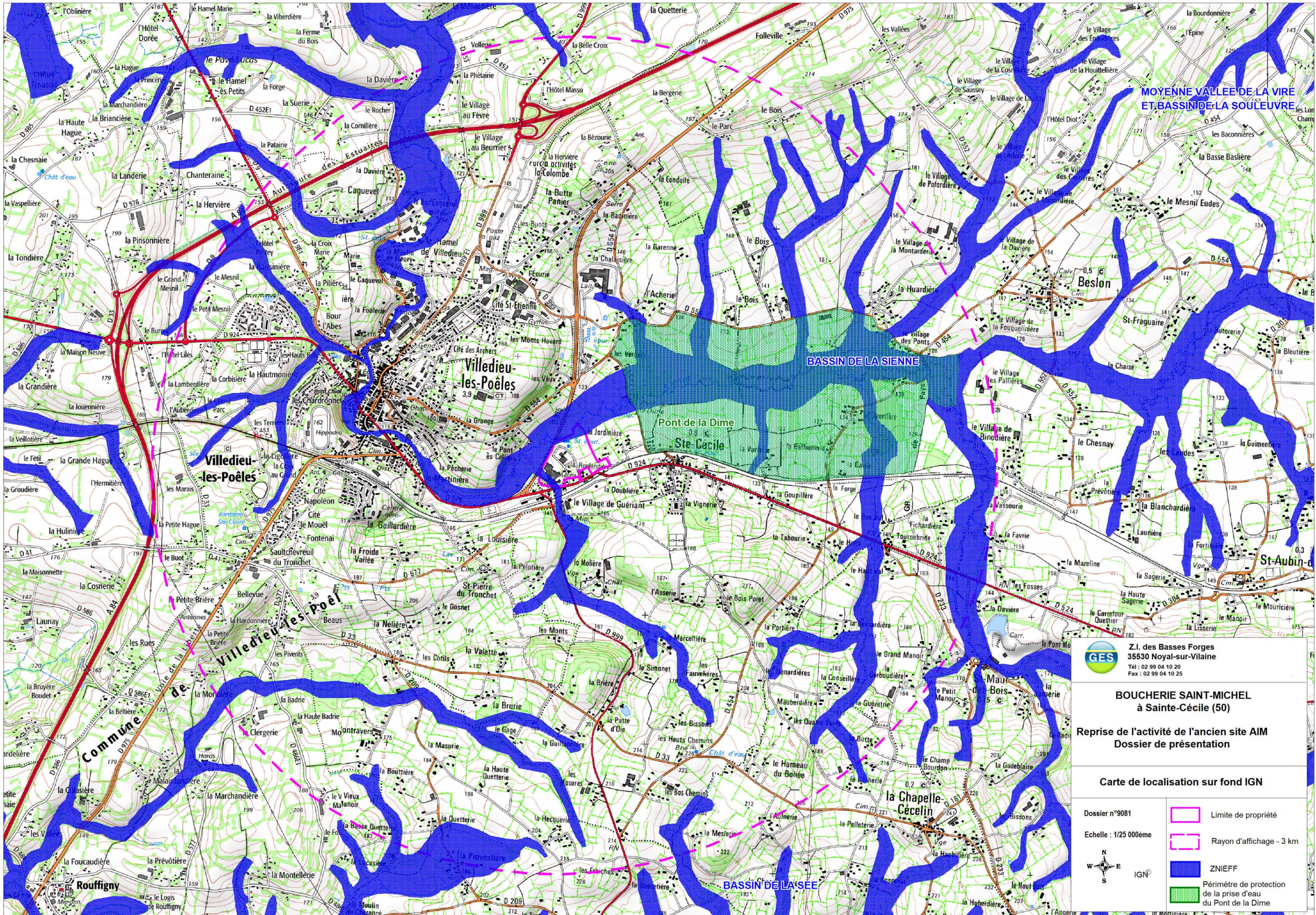
@

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

Annexe 2

Plan de situation au 1/25 000^{ème}



MOYENNE VALLEE DE LA VIRE
ET BASSIN DE LA SOULEUVRE

BASSIN DE LA SIÈGNE

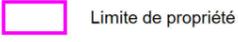
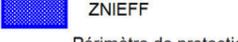
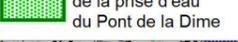
Pont de la Dime
Ste Cécile

GES
Z.I. des Basses Forges
35530 Noyal-sur-Vilaine
Tél : 02 99 04 10 20
Fax : 02 99 04 10 25

**BOUCHERIE SAINT-MICHEL
à Sainte-Cécile (50)**

Reprise de l'activité de l'ancien site AIM
Dossier de présentation

Carte de localisation sur fond IGN

- Dossier n°9081
- Echelle : 1/25 000ème
-  Limite de propriété
-  Rayon d'affichage - 3 km
-  ZNIEFF
-  Périmètre de protection de la prise d'eau du Pont de la Dime



IGN

Annexe 3

Recueil photographique



Photographie n° 1 : Vue aérienne du site (27/06/2019)



Photographie n°2 : Entrée du site (septembre 2020)



Photographie n°3 : Vue de la congélation depuis la D975 (juin 2019)



Photographie n°4 : Vue de l'abattoir depuis la D975 (juin 2019)



Photographie n°5 : Vue de la station et de l'abattoir depuis la D975 (juin 2019)



Carte de localisation des prises photographiques

Annexe 4

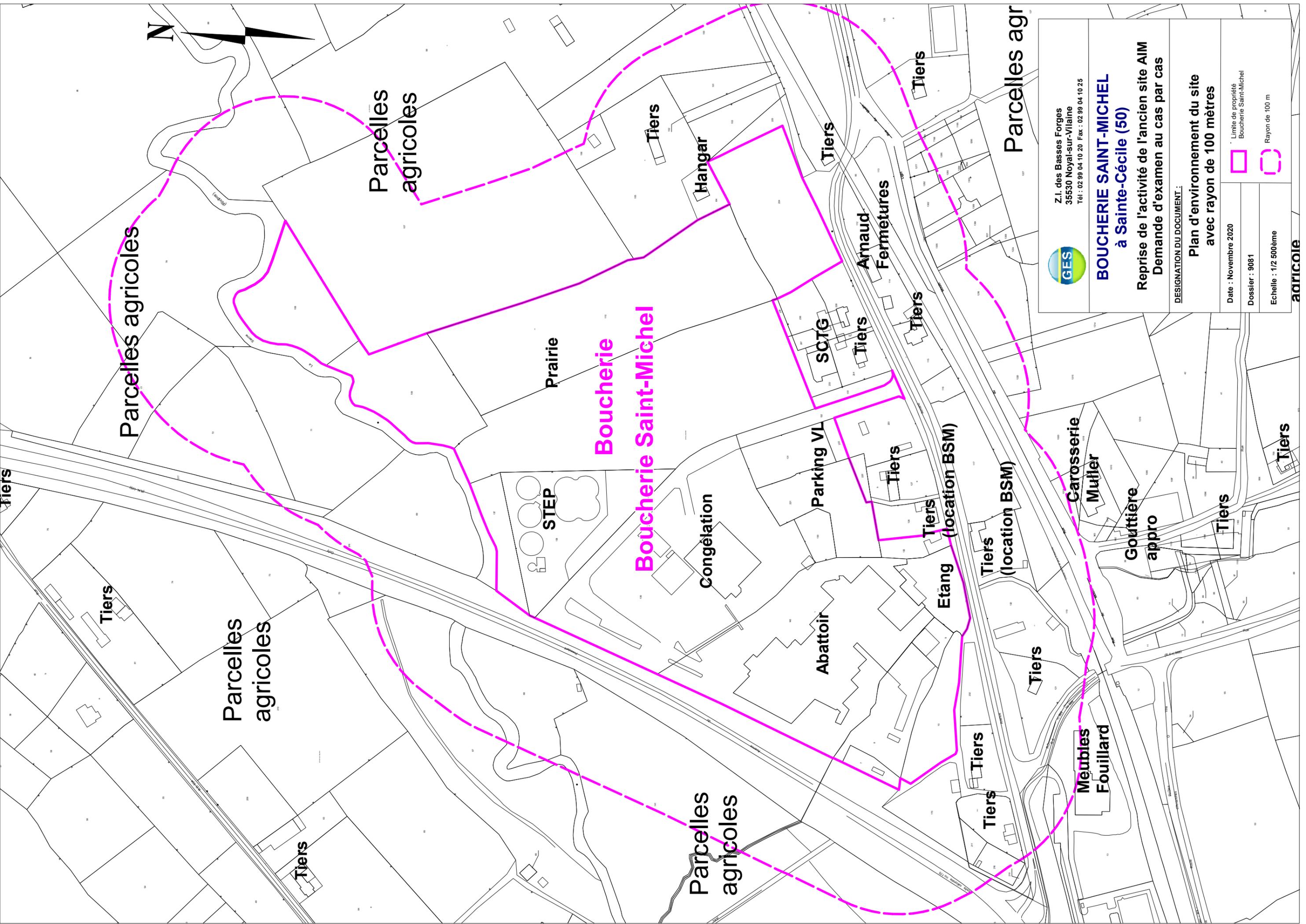
Site non concerné

Annexe 5

Plan des abords



Boucherie Saint-Michel à Sainte-Cécile (50) – Dossier de demande d'examen au cas par cas
Annexe 5 : Plan de localisation sur fond de photographie aérienne (source : geoportail)



Z.I. des Basses Forges
35530 Noyal-sur-Vilaine
Tél : 02 99 04 10 20 Fax : 02 99 04 10 25

**BOUCHERIE SAINT-MICHEL
à Sainte-Cécile (50)**

Reprise de l'activité de l'ancien site AIM
Demande d'examen au cas par cas

DESIGNATION DU DOCUMENT :

**Plan d'environnement du site
avec rayon de 100 mètres**

Date : Novembre 2020

Dossier : 9081

Echelle : 1/2 500ème

Rayon de 100 m



agricole

Annexe 6

Site non concerné

Annexe 7

**Dossier de présentation des modifications des conditions d'exploiter
(tiré à part)**